



Monsieur le Président,

Le contexte économique et social du pays est la résultante de la politique conduite par le gouvernement : une économie qui profite aux riches, un délabrement social pour les classes moyennes et les citoyens les plus fragiles.

Pour ce qui est de l'abandon des services publics, la DGFIP a toujours été à la pointe. Si depuis 2002 de multiples réformes et fermetures de services ont affaibli notre administration, l'objectif que se donne le gouvernement pour 2022 est d'un autre niveau, c'est sa destruction pure et simple.

Le nouveau réseau de proximité : de proximité de qui, de quoi ? Il n'a de proximité que le nom ! Il n'est en aucun cas au service du public et ne pourra répondre à ses attentes. Baptisé « géographie revisitée » puis « Nouveau Réseau de Proximité », ce projet a été conçu pour permettre la suppression de plusieurs milliers d'emplois et s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable. Pour convaincre les élus locaux du bien fondé de sa démarche, le gouvernement axe la promotion de son projet sur les « points de contact » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » (MFS) et de formes d'accueil itinérants. Cette communication est trompeuse : elle mélange l'évolution du réseau propre de la DGFIP et celle de structures légères, généralistes, et à la pérennité très incertaine. Pour autant, les élus ont conscience d'une publicité mensongère, les associations des maires de France ont interpellé le gouvernement et fait part de leur opposition au projet Darmanin.

Loin d'être des services de la DGFIP au professionnalisme et à l'expertise reconnus, ces « points de contact » seraient juste constitués de personnels au statut non précisé (contractuels, fonctionnaires territoriaux...) censés assurer un accueil de premier niveau pour un nombre d'administrations et d'opérateurs divers et variés (CAF, CNAV, CNAM, Pôle Emploi, la Poste, certains accès de services des ministères du Travail, de l'Intérieur ou de la Justice, etc.).

Ce « Nouveau Réseau de proximité » se traduira par un repli total inédit et brutal de la DGFIP. Ce projet comporte plusieurs dangers. De fait, cette réorganisation se traduira par une désertification accrue des services de l'État en zone rurale, contrairement à ce qui avait été prévu par le gouvernement, et par un accompagnement quotidien des élus locaux incertain. Ce projet s'accompagne d'autres évolutions tout aussi néfastes. Il en va ainsi de l'interdiction, pour le service public, d'encaisser du numéraire alors qu'on offre cette possibilité aux débiteurs de tabac. Si l'accent a été mis dernièrement sur la fraude fiscale, l'évolution du contrôle fiscal est inquiétante, la fraude atteignant des niveaux records ! Si la communication gouvernementale se veut volontariste, en réalité, le caractère dissuasif du contrôle est sévèrement remis en cause par le choix d'une politique d'élargissement des procédures de régularisation et de simple accompagnement des entreprises à l'issue des contrôles.

Les agents ne sont pas dupes et comprennent bien que la volonté du gouvernement est la

suppression pure et simple de la DGFIP et de ses agents, au détriment de l'humain (usagers et personnels).

Concernant cette CAP,

Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à la Loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement, en lien avec le sujet de l'instance d'aujourd'hui, à la suppression des CAP en matière de promotion.

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C,B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. La part des concours internes diminue au profit des concours externes. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne, elle constitue une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé . Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas, le plus souvent, de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.